

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	03 mars 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	31	N° de la délibération	18.CA 2023-03-15
Représentés	3	Objet	Mise à jour programmation 2023 - Autorisation FJT 30 places SARZEAU
Votants	28		
Le 15 mars 2023 à 14H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.			

Participants (31) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Soizic PERRAULT, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, M. David ROBO, Mme Annaïck HUCHET (en visioconférence), Mme Christine LE STRAT (en visioconférence), Mme Marie-Françoise CEREZ, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, M. Jean-Noël TEXIER, M. Yves GICQUELLO (vote à compter de la délibération n°5), Mme Anne BASTIEN (vote à compter de la délibération n°13), Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-José LE CADRE, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Hélène LE GAL, M. Jérôme CABIOCH, M. Romain HENRY

Excusés ayant donné pouvoir (3) : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. TOULMINET), Mme Morgane LE ROUX (pouvoir à M. BARRET), M. Christian SEBILLE (pouvoir à Mme LE PAPE)

Excusé (1) : M. Gilles CARRERIC (en visio conférence) (ne vote plus à compter de la délibération n°11)

Délibération du Conseil d'administration du 10 janvier 2023	Programmation 2023 des opérations de constructions neuves
---	---

En complément de la programmation 2023 présentée au Conseil d'Administration au CA du 10 janvier 2023, une nouvelle opération d'habitat spécifique a été intégrée. Il appartient au CA de se prononcer sur cette opération des travaux de construction nécessitant l'engagement de démarches préliminaires sur l'exercice 2023.

L'opération porte sur la construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs de 30 logements sur la commune de Sarzeau. Le cout de revient s'élève à 3 318 000€ financé par 2151785€ d'emprunts et 1 166 215€ de subventions. La date de l'ordre de service prévisionnel est 4^{ème} trimestre 2023 pour un chantier d'une durée d'environ 18 mois.

Cette délibération relève des « conventions réglementées » visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce. Dès lors, les administrateurs de la société Les Ajoncs, désignés par le Conseil d'administration de MORBIHAN HABITAT, ne prennent pas part au vote.

Mme LE PAPE, Mme HERRY et M TOULMINET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la mise à jour de la programmation prévisionnelle 2023,
- autorise le Directeur général de Morbihan Habitat à mettre en œuvre l'exécution budgétaire, en engageant notamment les démarches préliminaires à l'exécution de ces opérations, consistant à :
 - organiser les procédures de consultation concernant les marchés de prestations intellectuelles (dont l'appel à candidature afin de désigner la maîtrise d'œuvre) et de travaux, conformément au règlement intérieur de MORBIHAN HABITAT et au code de la commande publique,
 - signer les actes de réservation des assiettes foncières et la constitution des servitudes nécessaires,
 - déposer les autorisations administratives préalables (agrément, DID, permis de construire, permis d'aménager ...),
 - solliciter les subventions et des accords de principe de la caisse des dépôts et consignation (s'entendant comme une pré-validation de l'enveloppe d'emprunts)

